



Etude d'un espace local en Belgique francophone: compétition et logique d'action

Mélanie Leurs, Nathanaël Friant

► **To cite this version:**

Mélanie Leurs, Nathanaël Friant. Etude d'un espace local en Belgique francophone: compétition et logique d'action. Éducation comparée. Nouvelle série, 2016, pp.67-89. <<http://web.mediateam.fr/afec/revue-education-comparee/>>. <halshs-01394117>

HAL Id: halshs-01394117

<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01394117>

Submitted on 8 Nov 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

ÉTUDE D'UN ESPACE LOCAL EN BELGIQUE FRANCOPHONE: COMPÉTITION ET LOGIQUE D'ACTION

Mélanie Leurs & Nathanaël Friant *

•Université de Mons
Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation
Service de Méthodologie et Formation
18, Place du Parc
7000 Mons
Mélanie.LEURS@alumni.umons.ac.be
+3265373190

Résumé.

Les inégalités scolaires sont en partie dues aux interdépendances qui se créent entre les établissements géographiquement proches. Le système scolaire belge francophone est caractérisé par une logique de quasi-marché. Cet article vise à appréhender les logiques d'action déployées par les établissements afin de recruter les élèves. Les résultats montrent une différence entre les logiques observées et le modèle théorique de Maroy & Van Zanten (2007). Les écoles tentent de recruter des élèves ayant un profil particulier, créant ainsi une segmentation de la concurrence, qui s'établit principalement entre écoles d'une même « niche éducative » (Cornet & Dupriez, 2005).

Mots-clés : marché scolaire – ségrégation – interdépendance – logiques d'action – compétition.

Abstract.

Educational inequalities are partly due to the interdependencies developed between geographically close schools. The school system in French speaking Belgium is characterized by a quasi-market logic. This article aims at understanding the logics of action deployed by the institutions to recruit students. Results show a difference between the observed logics and the theoretical model developed by Maroy & Van Zanten (2007). Schools try to recruit students with a particular profile, thus creating a segmentation of the competition, which takes place between schools of the same "educational niche" (Cornet & Dupriez, 2005).

Keywords : school market – segregation – interdependence – logics of action – competition.

Introduction

Dans l'enseignement secondaire en Belgique francophone, les politiques scolaires tentent de trouver une solution au problème de la ségrégation en ayant recours au principe de mixité sociale. Pour ce faire, une régulation des inscriptions dans les écoles en première année du secondaire a été établie. Cette régulation a pour ambition d'engendrer un mélange de public. La mixité sociale est envisagée comme un gage de justice sociale (Leyens, Serhadlioglu & Willems, 2011).

De nombreux auteurs (Maroy & van Zanten, 2007 ; Lafontaine & Monseur, 2011) ont révélé que les spécificités du système éducatif belge ont contribué à l'élaboration de différentes variétés d'écoles dont les extrêmes peuvent être qualifiés d'écoles « ghetto » et, à l'inverse, d'écoles « sanctuaire ». La création de ces deux modèles entraîne une ségrégation scolaire entre les

établissements, mais aussi à l'intérieur même de ceux-ci. Mons (2007) qualifie le système scolaire belge comme un « modèle de séparation ». Ce modèle se détermine par une division rapide entre les filières à l'issue de l'enseignement primaire et par une réorientation en cascade selon les résultats scolaires. Beckers (2008) atteste que le nombre important de décrets redéfinissant les modalités d'organisation du premier degré démontre la « *difficulté historique de notre système à construire un vrai tronc commun à l'entrée du secondaire* » (Beckers, 2008, p. 147). L'entrée dans le premier degré de l'enseignement se fait de manière distincte selon que l'élève est en possession ou non du certificat d'études de base et qu'il achève sa sixième année primaire. Après un parcours de deux à trois ans, les bifurcations successives conduisent les élèves qui rencontrent des difficultés à être considérés inaptes et sont souvent orientés vers des filières moins valorisées (Demeuse & Lafontaine, 2005).

La division de l'enseignement secondaire en quatre formes distinctes¹ fait apparaître une hiérarchisation entre elles. Ces formes d'enseignement sont réparties en deux sections: la section de transition et la section de qualification. La première est réputée être celle qui procure le plus de perspectives car elle amène aux études supérieures. alors que la seconde souffre d'une mauvaise réputation (Ferrara & Friant, 2014). Ce système d'enseignement qui cumule le libre choix de l'établissement par les familles et la capacité d'orienter précocement les élèves vers un premier degré différencié tend à renforcer les inégalités sociales (Dupriez & Vandenberghe, 2004).

La logique de marché scolaire en Belgique francophone

La présence d'un « quasi-marché » scolaire en Belgique francophone, caractérisé par un libre choix des parents, et un financement public des écoles en fonction du nombre d'élèves, est bien documentée (Felouzis, Maroy & van Zanten, 2013). Dans ce quasi-marché existent des interdépendances compétitives entre les écoles. Elles sont associées au flux d'élèves et produisent une influence considérable dans la manière dont sont organisées les classes ainsi que dans la manière dont sont accordées les ressources aux établissements scolaires. On observe dans les secondaires que cette interdépendance ne tient pas compte des frontières des réseaux d'enseignement. En effet, de nombreux élèves changent de réseaux au cours de leur scolarité (Delvaux & Joseph, 2006).

En conséquence de la liberté de choix des établissements scolaires, Maroy & van Zanten (2007) attestent qu'un morcellement des publics accueillis dans les écoles peut être observé suivant des critères académiques, sociaux et ethniques. Une stratégie parentale se met en place de façon à définir

¹ L'enseignement général, technique, artistique et professionnel.

l'école qu'ils estiment la meilleure pour leurs enfants. Delvaux & Joseph (2006, p. 19), ajoutent que : « *c'est essentiellement la géographie de ces choix qui structurent la réalité des interdépendances entre écoles. Ainsi se définissent des espaces locaux au sein desquels l'ensemble des écoles implantées sont liées par des relations d'interdépendances* ». Maroy (2006, p.136-137), complète ces propos en ajoutant que les interdépendances compétitives entre les établissements sont particulièrement basées sur les élèves. Mais, il ajoute également que les familles peuvent être dirigées davantage vers un pari de qualité plutôt que vers un souci de proximité ou encore de facilité pratique.

Les logiques d'action des établissements scolaires peuvent entraîner un accroissement de la compétition lorsqu'elles se présentent de manière offensive et lorsqu'elles se dirigent vers la sauvegarde ou la progression de leur position dans la répartition des élèves dans la région considérée. Littré (2010) constate que les interdépendances compétitives entre les établissements peuvent les contraindre tout comme elles peuvent aussi être perçues en tant qu'opportunités. Ainsi, certaines écoles établissent entre elles des rapports de partenariat. L'auteur souligne aussi qu'il y a une segmentation de la concurrence puisque tous les établissements scolaires ne visent pas le même type de public. Au sein du quasi-marché scolaire, quelques écoles instaurent entre elles des alliances qui permettent par exemple de négocier les questions afférentes à l'orientation des élèves, notamment sous la forme d'une gestion des relégations (Zachary et Vandenberghe, 2002). Bien que les écoles coopèrent, cela ne signifie pas qu'il n'y ait pas de compétition entre elles (Bengtsson & Kock, 1999).

Plusieurs types de relations entre établissements ont été dégagés par Littré (2010). Ceux qui occupent une position forte dans la hiérarchie scolaire essaient d'établir entre eux une entente dans le but de « *peser dans la décision d'ouverture de telles classes, de mener une politique de communication conjointe à l'égard du public cible et de recruter de concert des enseignants rares sur le marché* » (Littré, 2010, p.106). Ils entretiennent donc ainsi des relations de « coopération » plutôt que de concurrence. Il existe aussi des relations de simple coexistence, pour désigner le fait que des établissements n'ont pas beaucoup d'interaction entre eux. Enfin, la relation de compétition s'observe lorsque les établissements poursuivent des buts communs. Ce sont en général des établissements qui se situent dans un haut niveau hiérarchique (Bengtsson & Kock, 1999).

La notion d'interdépendance compétitive

Le concept d'interdépendance renvoie au fait que le fonctionnement d'un établissement scolaire est dépendant de ce que sont et font les établissements voisins (Maroy, 2006). La distance entre ceux-ci n'est pas une variable objective, mais dépendante des représentations et des pratiques de l'espace suivant les contextes locaux et nationaux. En d'autres termes, des facteurs d'ordre variés, tels que le

système de régulation qui peut être défini comme « *l'ensemble des mécanismes d'orientation, de coordination, de contrôle, d'équilibrage du système* » (Maroy, 2007, p.87), font en sorte qu'un établissement scolaire est affecté dans son fonctionnement interne par les autres établissements et qu'en retour son fonctionnement interne affecte les autres établissements.

Le concept de qualité

Felouzis & Perroton (2007) présentent la complexité de ce concept en le définissant comme hétérogène (puisque celui-ci varie d'un établissement à l'autre) et incertain (car il ne peut être évalué qu'après les faits). De plus, ils affirment que la qualité est liée à la position des différents acteurs ainsi que leur perception de l'école et du système éducatif. Ils déduisent que les critères de qualité éducative aux yeux des parents se fondent essentiellement sur des particularités observables principalement établies par le type de public accueilli ainsi que sa réputation. En outre, plusieurs auteurs (Duru-Bellat & Mingat, 1997; Crahay, 2000; Dupriez & Draelants, 2003; Monseur & Crahay, 2008) ont mis en évidence que la composition des classes a des conséquences sur l'apprentissage des élèves. Les particularités de la classe ainsi que celles des élèves qui la compose ont un impact sur l'enseignement. Les enseignants s'adaptent au groupe classe lors des évaluations et au moment de mettre en pratique les obligations du programme (Thrupp, 1999; Dumay & Dupriez, 2004).

Le rôle des chefs d'établissements

Maroy (2006) & van Zanten (2006), mettent en évidence que les directeurs d'écoles jouent un rôle important. D'une part, ils ont la possibilité d'être agents de changement, en remaniant les arrangements organisationnels et la culture dans une optique d'amélioration des performances des élèves, de transformation de la réputation de l'établissement et du positionnement qu'il occupe dans l'espace local de concurrence. D'autre part, ils peuvent tenter de maintenir un équilibre entre une logique d'action et des conditions internes et/ou externes de fonctionnement. Ce qui tend à montrer que même si les enjeux sont situés avant tout sur le plan interne (pédagogie visible ou invisible, discipline, organisation des classes...), ceux-ci ne sont pas sans liaison avec les interdépendances compétitives entre les établissements scolaires.

Van Zanten (2006) démontre que trois facteurs sont particulièrement importants dans la façon dont les chefs d'établissements s'engagent dans les dynamiques de compétitions locales. Le premier de ceux-ci se réfère à la façon dont ils perçoivent la place de leur établissement dans la hiérarchie locale et la façon dont cette position affecte leur activité et leur image professionnelles. Le deuxième est la façon dont ils perçoivent le niveau de vulnérabilité de la position de leur établissement par rapport aux différentes pressions compétitives locales. Le troisième démontre que leur engagement varie en

fonction de la perception qu'ils ont de leur propension à pouvoir agir en fonction, d'une part, des ressources et de l'autonomie dont ils disposent et, d'autre part, du consensus interne qu'ils vont probablement créer autour d'une ligne d'action.

Quatre types de relation en réponse à la compétition

van Zanten (2006) et Maroy & van Zanten (2007) ont constitué une typologie de logiques d'action. Chaque catégorie d'établissements emploie une politique spécifique dans le but de cultiver sa réputation en vue de conserver ou d'étendre le nombre d'élèves ou même d'en attirer certains qui montrent des caractéristiques sociales ou académiques particulières. Les logiques d'action sont influencées par deux facteurs : le positionnement de l'établissement scolaire dans la hiérarchie locale et la nature plus ou moins ouverte ou plus ou moins stable des interdépendances compétitives.

Les « entrepreneurs » portent beaucoup d'attention aux domaines orientés vers l'extérieur comme l'offre éducative, le recrutement et la promotion de l'établissement. Afin de développer ce genre de logique, l'établissement doit se situer en haut de la hiérarchie locale et plusieurs autres établissements de ce type doivent entrer en compétition, ce qui la qualifie d'ouverte et d'instable car la position de chaque établissement dans la hiérarchie locale est variable. Ainsi, les établissements vont s'efforcer d'attirer le plus d'élèves possible, mais surtout les meilleurs d'entre eux.

Les « rentiers » déploient peu de stratégie de promotion, leur réputation est bien construite et se transmet de bouche à oreille. On retrouve ce genre de logique lorsque la compétition se limite à deux ou trois établissements qui se situent en haut de la hiérarchie et que leur position ne varie pas grâce à la stabilité de l'environnement social et institutionnel.

Les « essayeurs » se trouvent au bas de la hiérarchie ainsi que dans des contextes locaux en grande compétitivité. Ils sont donc à la fois incités et obligés à réagir. Cependant, ces établissements n'ont pas les ressources nécessaires pour développer des stratégies efficaces vis-à-vis de l'extérieur. Leurs types d'actions concernent la création d'options moins prestigieuses que celles offertes dans les établissements les plus réputés mais qui permet d'amener des élèves de niveau moyen.

Les « résignés » se trouvent dans une situation tellement problématique et fermée qu'ils choisissent de ne pas agir. Ils développent alors des conduites orientées de préférence vers le fonctionnement interne en visant à maintenir la paix plutôt qu'à faire réussir les élèves.

Tableau 1 – Orientations dominantes dans les logiques d'action des établissements scolaires
(adapté de van Zanten, 2006, p.259)

		Situation du « quasi-marché » scolaire	
		Ouverte et instable	Fermée et stable
Position hiérarchique et intensité des interdépendances compétitives	Élevée ou moyenne-élevée	Entrepreneur	Rentier
	Moyenne-basse ou basse	Essayeur	Résigné

La capacité pour les établissements scolaires de déployer des logiques d'action face aux phénomènes de compétition n'est pas uniquement liée aux facteurs externes. Elle dépend également de facteurs internes, qui sont eux-mêmes dépendant des orientations favorisées par les établissements scolaires en réponse à la compétition.

Environnement social et institutionnel

L'environnement institutionnel a une forte influence sur l'activité des établissements scolaires. Cette influence peut fournir un ensemble de contraintes, mais aussi de ressources. Deux types d'environnement peuvent être distingués, le social et l'institutionnel. Le premier renvoie aux particularités de la population qui se situe à proximité d'un établissement. Le second fait référence aux établissements scolaires locaux qui entretiennent des relations directes ou indirectes entre eux (van Zanten, 2004). Il est possible de discerner deux genres de configuration institutionnelle : une verticale renvoyant aux relations entre établissements scolaires de niveaux différents et une horizontale faisant référence aux relations entre les établissements scolaires qui se situent sur un même niveau (Littré, 2010).

Cette étude s'intéresse particulièrement à l'environnement institutionnel. Tout en gardant à l'esprit qu'il interagit étroitement avec l'environnement social. L'aspect institutionnel « horizontal » des établissements scolaires, qui se définit comme les différentes caractéristiques des établissements voisins, a une influence sur l'activité des établissements ainsi que sur les pratiques des enseignants et sur le choix des parents (Delvaux & Van Zanten, 2004). Dans cette optique, la question posée est la suivante : « De quelle façon les chefs d'établissements adaptent-ils leur pilotage en fonction du contexte externe et de l'environnement local dans lequel ils se situent ? »

Méthode

Afin de répondre à notre question de recherche, nous avons effectué des entretiens semi-directifs auprès de seize chefs d'établissements situés dans une ville de Belgique francophone. Le but est d'obtenir leur interprétation sur la position qu'occupe leur école dans le quasi-marché scolaire local et d'établir la façon dont le quasi-marché scolaire influence la logique d'action, telle qu'elle a été établie par l'analyse de leur discours, et le pilotage mis en œuvre au sein de leur établissement. Les chefs d'établissements interrogés sont issus d'écoles relativement proches. Cette proximité entre les écoles permet d'étudier des établissements qui recrutent leurs élèves au sein d'un même bassin de population. L'espace local se limite à une ville dont la zone de recrutement est assez large. Ces raisons nous ont poussés à intervenir dans un rayon de 15 km par autour d'une ville belge francophone. Cet espace local procure des établissements suffisamment proches pour pouvoir y observer des interrelations et il procure une bonne représentativité de l'offre scolaire en termes de réseaux ainsi que de variété d'enseignement.

La figure 1 permet de visualiser la dispersion des seize écoles constituant notre échantillon. On distingue deux sous-ensembles géographiques pouvant contribuer à la manifestation d'interdépendance. Nous verrons plus loin que des échanges se manifestent aussi entre les écoles isolées géographiquement.

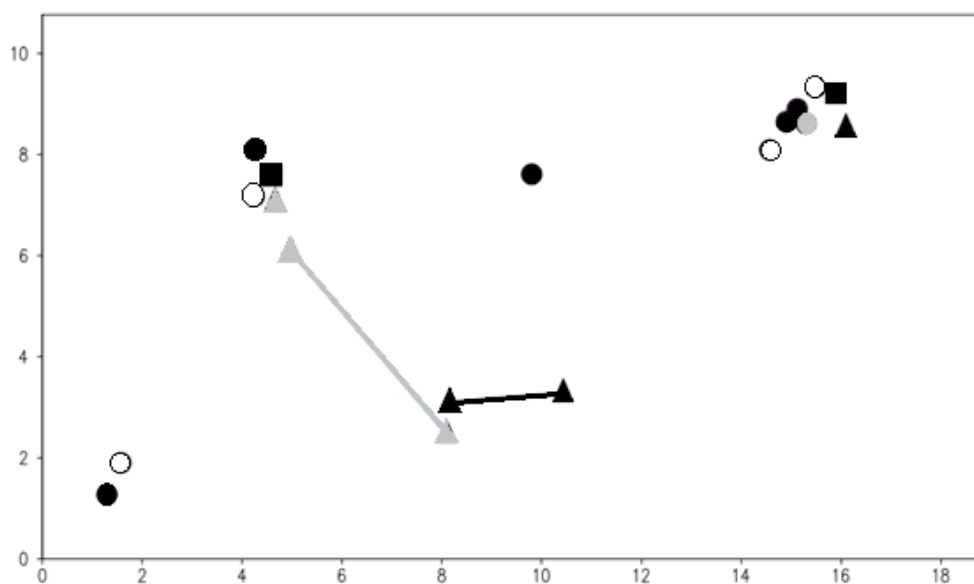


Figure 1 – Représentation schématique de la position des implantations scolaires dans l'espace local

Légende : les chiffres indiqués sur les axes représentent les distances en kilomètres. Les cercles représentent les écoles dispensant de l'enseignement de transition, les triangles représentent les

écoles dispensant de l'enseignement de qualification et les carrés représentent les écoles dispensant de l'enseignement de transition et de qualification. Les couleurs renvoient au réseau d'appartenance (noir = Libre Confessionnel catholique ; gris = Officiel Subventionné et blanc = Officiel Fédération Wallonie-Bruxelles)². Les écoles liées par un trait représentent le même établissement situé sur deux implantations distinctes.

Les interdépendances sont généralement engendrées par la façon dont les élèves se répartissent dans les différents établissements. Leur nombre et leur profil sont souvent à l'origine d'obtention de ressources dans le domaine de l'offre éducative (ressource financière, nombre d'enseignants...) (Felouzis, Maroy & van Zanten, 2013). La composition du public d'un établissement va avoir une influence considérable sur les conditions de travail, le contenu des activités et la manière dont l'enseignant va donner son cours (Monseur & Crahay, 2008). La composition du public a donc une grande influence sur la position hiérarchique de l'école ainsi que sur son caractère attrayant. Par conséquent, les établissements accordent beaucoup d'importance à tout ce qui concerne le recrutement d'élèves. Dans l'espace local étudié, des conseils de zone sont régulièrement mis en place afin d'établir des concertations entre les établissements. Ces conseils de zone ont pour but de traiter les demandes de programmation et de délivrer un avis dans chaque matière d'harmonisation.

Résultats

1) Les relations entre les établissements scolaires et la notion de concurrence

Le tableau 2 expose les déclarations des chefs d'établissements quant aux relations intra et inter-réseaux. Les différentes écoles sont regroupées selon leurs caractéristiques. Des symboles distincts sont utilisés pour représenter le réseau d'appartenance ainsi que le type d'enseignement offert.

Tableau 2 – Résultats obtenus pour le groupe de chefs d'établissements de l'espace local étudié

Nombre d'écoles	Type d'enseignement	Réseau D'appartenance	Perception de la concurrence	Relation inter-réseaux	Relation intra-réseau
5	Transition	Libre catholique	Présente	Rare	Fréquente
4		FWB			

² En Belgique Francophone, l'enseignement financé par les pouvoirs publics peut être organisé par différents « réseaux d'enseignement » : soit la Fédération Wallonie-Bruxelles elle-même (réseau officiel « Wallonie-Bruxelles Enseignement », nommé WBE dans la suite du texte), soit les communes et provinces (réseau officiel subventionné), soit d'autres « pouvoirs organisateurs », la grande majorité ayant un caractère confessionnel (réseau libre confessionnel catholique).

1		Officiel subventionné	Absente		
2	Qualification	Libre catholique	Présente	Régulière	
2		Officiel subventionné			
2	Mixte	Libre catholique	Faible		

Clé de lecture : cinq directions d'écoles dispensant de l'enseignement de transition et appartenant au réseau Libre Confessionnel Catholique ressentent la présence de la concurrence. Leurs relations inter-réseaux sont rares. Par contre, leurs relations intra-réseau sont fréquentes.

Les seize chefs d'établissements s'accordent sur l'existence de concertations entre établissements. Malgré tout, les négociations sont plus nombreuses en intra-réseau puisque deux conseils de zone cohabitent sur le même secteur (un pour le réseau Officiel et l'autre pour le réseau Libre). Cette configuration amène une concurrence entre les établissements issus de réseaux différents. Maroy (2006), constate que les concertations locales entre les établissements scolaires ont pour conséquence de figer, voire accentuer les différences entre établissements. Par conséquent, le fait que deux conseils de zone règnent sur le même territoire prédispose ceux-ci à se soucier de défendre ou d'intensifier à tout niveau de la hiérarchie la place concurrentielle qu'occupent les établissements de leur réseau.

Les directions reconnaissent majoritairement l'omniprésence de la concurrence au sein de l'espace local étudié. Elle peut prendre des formes différentes selon le type d'enseignement dispensé (enseignement de qualification ou de transition). Toutefois, elle est qualifiée de « saine » puisque des instances de concertation et de décision telles que les conseils d'harmonisation sont mises en place afin de tenter de la réguler.

2) *La perception de la position hiérarchique de chaque établissement*

De façon à estimer la position hiérarchique de chaque établissement, nous avons interrogé les chefs d'établissements sur les caractéristiques du public accueilli. Si le chef d'établissement estime que son public est constitué de « bons » élèves ayant un niveau social élevé alors, la position hiérarchique de son école est considérée comme élevée et inversement.

Tableau 3 – Résultats obtenus par les groupes de chefs d'établissements de l'espace local

Nombre d'écoles	Position hiérarchique	Réseau d'appartenance	Type d'enseignement
2	Élevée	Libre catholique	Transition
2		WBE	
2	Moyennement élevée	Officiel subventionné	
1		Libre catholique	
3		Libre catholique	

1			Mixte
1	Moyennement basse		Qualification
1		Officiel subventionné	
1	Basse	Libre catholique	
1		Officiel subventionné	

Des similitudes existent entre les groupes de direction originaires de réseaux différents. Une hiérarchie entre établissements est présente au sein de l'espace local étudié et les résultats montrent que les écoles dispensant de l'enseignement de transition ont une meilleure image de leurs élèves et donc, une position plus élevée dans la hiérarchie. Avec le décret « mixité sociale », les chefs d'établissements estiment que le premier degré est panaché, mais que cela tend à se réguler à partir du second degré. Les écoles dispensant de l'enseignement de qualification sont composées d'élèves moins favorisés. Bien que certaines d'entre elles bénéficient d'une bonne réputation, la perception de la position hiérarchique de l'établissement reste basse.

Selon les chefs d'établissements interrogés, le décret « mixité sociale » ne permet pas de limiter la ségrégation scolaire au-delà du premier degré. En principe, tous les parents ont la possibilité d'inscrire leur enfant dans l'école de leur choix. Néanmoins, les élèves qui ne s'adaptent pas au niveau de l'école s'orientent vers d'autres établissements scolaires réputés moins difficiles ou qui proposent des options qui stimulent plutôt l'intelligence manuelle (Maroy, 2006). A contrario, il arrive que certains établissements dispensant de l'enseignement de qualification accueillent de bons élèves dans le premier degré mais ce n'est que pour une courte durée.

3) *Quels sont les facteurs qui, selon les directions, motivent le choix des élèves pour s'inscrire dans une école ?*

Tableau 4 – Résultat obtenu par les groupes de chefs d'établissements de l'espace local

Nombre d'écoles	Critère de choix de l'établissement	Réseau d'appartenance	Type d'enseignement
3	Réputation	WBE	Transition
1		Officiel subventionné	
5	Proximité	Libre catholique	
1			
2	Options	Officiel subventionné	Qualification
2		Libre catholique	Mixte

Les facteurs identifiés comme attirant les élèves à s'inscrire dans une école sont différents selon le type d'enseignement. Pour l'enseignement de transition, les choix se portent sur des critères de

réputation. Pour se démarquer des autres écoles, les directions dévoilent des philosophies différentes (tantôt élitiste, tantôt proche des familles).

En revanche, pour l'enseignement de qualification, ce sont les options offertes qui attirent le plus les élèves à s'inscrire dans l'école. La proximité est régulièrement mentionnée comme critère de choix. De plus, les chefs d'établissements qualifiants estiment que leurs élèves préfèrent rester près de leur domicile. Notons qu'aucun chef d'établissement n'a énoncé que les élèves choisissent leur école en fonction du réseau à laquelle elle appartenait. Ceci nous amène à confirmer les propos de Vandenberghe (2001) qui affirme que la « *ségrégation n'est pas d'abord un problème opposant les réseaux, mais bien un problème d'établissements. Il y a singulièrement plus de différences entre les établissements au sein des réseaux qu'il n'y en a, en moyenne, entre réseaux.* » (Vandenberghe, 2001, p.4).

4) La situation de l'établissement dans le « quasi-marché » scolaire

La situation de l'école dans le « quasi-marché » scolaire peut être caractérisée de fermée et stable si les élèves ont tendance à rester dans l'établissement tout au long de leur scolarité ; ou d'ouverte et instable si les départs ou arrivées d'élèves sont importants (van Zanten, 2006).

Tableau 5 – Résultat obtenu par les groupes de chefs d'établissements de l'espace local

Nombre d'écoles	Situation dans le « quasi-marché » scolaire	Réseau d'appartenance	Type d'enseignement
3	Fermée et stable	WBE	Transition
1		Officiel subventionné	
4		Libre catholique	Mixte
2			
1	Ouverte et instable	WBE	Transition
1		Libre catholique	
2		Officiel subventionné	Qualification
2		Libre catholique	

La situation au sein de l'espace local dépend du type d'enseignement dispensé par les écoles. Les directions des établissements « de transition » indiquent avoir une situation « fermée et stable » à la fin du premier degré. Beaucoup de chefs d'établissements disent avoir une population d'élèves en forme de pyramide. Le premier degré est important mais, au fur et à mesure de leur scolarité, certains élèves rencontrent des difficultés et quittent l'établissement.

Par contre, les chefs d'établissements « de qualification » déclarent avoir une situation « ouverte et instable ». Ils disent avoir énormément de mouvements au sein de leur population d'élèves. Notre hypothèse est que cela est dû à un choix d'options beaucoup plus diversifié que dans l'enseignement de transition.

5) *Identification de la logique d'action à l'œuvre dans l'établissement*

Nous avons demandé aux directions de choisir parmi une série d'items les caractéristiques qui sont à l'œuvre dans leur école afin de dégager un type de logique élaboré par van Zanten (2006).

Tableau 6 – Résultat obtenu par les groupes de chefs d'établissements de l'espace local

Nombre d'écoles	Logique d'action	Réseau d'appartenance	Type d'enseignement
1	Rentier	Libre catholique	Transition
4	Entrepreneur	WBE	
1		Officiel subventionné	
3		Libre catholique	
2			Qualification
2	Essayeur	Officiel subventionné	Transition
1		Libre catholique	

La logique d'action d'entrepreneur est la plus fréquente dans l'espace local analysé. Celle-ci est surtout représentée par « de transition ». Ces établissements ont tendance à déployer des tactiques visant à parfaire leur image plutôt que d'améliorer la qualité de leur fonctionnement (van Zanten, 2004).

Parmi les écoles « de qualification », c'est une logique d'essayeur qui est majoritairement représentée. Cette logique d'action vise à essayer de résoudre les problèmes sans vraiment s'y attaquer. Pour se faire, ils créent des classes de remédiation et veillent à séparer les « bons » et les « mauvais » élèves (van Zanten, 2005).

Discussion

Notre étude empirique s'est centrée sur le discours de seize chefs d'établissements situés dans un contexte local. Nous avons analysé les interdépendances entre les écoles, particulièrement celles qui proviennent de leur concurrence pour l'obtention ou le maintien de ressources telle que les élèves. Nous avons dégagé l'influence qu'elles pouvaient avoir sur leurs logiques d'action.

La typologie de logiques d'action des établissements scolaires développée par Maroy & van Zanten (2007) expose que la présence de la concurrence locale pousse certaines écoles à se protéger contre la perte d'élèves ou la perte de leur réputation face aux écoles ayant une meilleure renommée. Les différentes actions déployées par les directions reflètent la position relative qu'occupe chaque établissement dans l'espace local. Ces positions se présentent de manière hiérarchisée. Le public d'élèves composant les différents établissements se distingue clairement, aussi bien sur le plan social qu'académique. Cependant, les logiques d'actions des établissements étudiés ne peuvent être déduites des positions qu'ils occupent dans la hiérarchie (Delvaux, 2005).

Dans la situation de l'espace local étudié qui est caractérisée par un « quasi-marché » scolaire et où coexistent plusieurs réseaux d'enseignement, le libre choix de l'école mène à une concurrence qui peut être qualifiée de restreinte puisqu'elle se limite aux établissements scolaires qui sont semblables par rapport à leur contenu d'enseignement et proches en termes de proximité géographique (Felouzis, Maroy & van Zanten, 2013). Les écoles de l'espace local étudié se trouvent dans un marché segmenté en plusieurs réseaux et hiérarchisé entre plusieurs filières (Demeuse & Friant, 2010). La concurrence s'établit au sein du concept de « niche éducative » qui nous semble mieux exprimer la réalité des établissements en Belgique francophone. Le terme de « niches » est défini par Cornet & Dupriez (2005) comme étant la conséquence sociale et pédagogique d'un mécanisme d'adaptation mutuel au sein de l'école et de son public. Par conséquent, dans un contexte concurrentiel, les établissements scolaires sont amenés à fonder leur propre « niche éducative ». En d'autres termes, les écoles se construisent leur propre « identité ». De la sorte, elles vont attirer une certaine catégorie d'élèves et éloigner une autre (Cornet & Dupriez, 2005). Comme le constatent Felouzis, Maroy et Van Zanten (2013), il résulte de cette situation « *une tendance à la segmentation du marché scolaire en autant de niches spécialisées et hiérarchisées socialement et scolairement qui va de pair avec une plus ou moins forte ségrégation sociale et scolaire des publics qui est loin d'être neutre sur le plan des inégalités face à l'école* » (p. 138).

Au sein de l'espace local étudié où le contexte de quasi-marché scolaire est établi depuis longtemps, il apparaît que les différentes logiques d'action développées par Maroy et van Zanten (2007) ont tendance à s'immobiliser dans un phénomène de niche scolaire. Les écoles ajustent leur fonctionnement par rapport au public d'élèves qui est susceptible de les choisir (Felouzis, Maroy &

van Zanten, 2013). Comme nous l'avons montré parmi ces seize écoles, les logiques des établissements diffèrent selon leur place dans la hiérarchie et leur position au sein du quasi-marché scolaire. Lors de notre étude, nous avons réalisé que les logiques d'action établies par Maroy et van Zanten (2007) présentaient quelques limites lorsque nous les transposions à notre espace local. Les chefs d'établissements se reconnaissent majoritairement dans plus d'une des quatre logiques d'action et, parfois, dans des logiques d'action opposées. Nous pensons donc que ces quatre logiques d'action ne représentent pas de manière exhaustive les orientations que peuvent prendre les établissements. En Belgique, chaque école est dépendante des décisions parentales. Notre pays n'est pas tributaire de la pratique de la « carte scolaire » qui est appliquée en France, puisque les familles sont libres de choisir. En référence à ce constat, Delvaux & van Zanten (2004) ont dégagé trois logiques de recrutement correspondant au cas de la Belgique. Premièrement, les établissements qui bénéficient d'une réputation d'excellence comptent sur celle-ci afin d'établir une auto-sélection à l'inscription. Deuxièmement, certains établissements pratiquent une sélection basée sur le comportement des élèves ayant un niveau scolaire plus faible. Troisièmement, d'autres refusent la sélection d'élèves soit pour des raisons d'éthique, soit parce que la ségrégation se fait à l'intérieur même de l'établissement entre les filières et les options. Ils ne développent donc aucune stratégie quant au recrutement.

De façon à illustrer la manière dont les écoles se façonnent leurs propres « niches éducatives » au sein de l'environnement local étudié, Ball et Maroy (2008) démontrent que les logiques peuvent être de préférence « expressives » ou de préférence « instrumentales ». Ils ajoutent que ces logiques peuvent évoluer et que des logiques « hybrides » existent puisque tous les établissements scolaires conjuguent des notions expressives et instrumentales. Les écoles dont la logique dominante est expressive prônent l'hétérogénéité et la diversité. Le brassage entre les élèves est un des principes dominants. Un programme d'étude standard est instauré pour tous les élèves afin de lutter contre les inégalités. À l'inverse, les établissements dont la logique dominante est instrumentale attachent beaucoup d'importance à l'homogénéité de leur public d'élèves. Leur stratégie de recrutement se base sur le fait de capter des élèves qui ont un profil (des capacités et des dispositions) leur permettant d'adhérer aux valeurs académiques. Ces écoles sont généralement sélectives, voire élitistes. Chaque établissement scolaire est en mesure de développer une logique pédagogique pouvant se nuancer vers une logique plus instrumentale ou vers une logique plus expressive.

En bref, toutes ces logiques débouchent sur une forme de découpage du marché scolaire local autour des différentes niches éducatives. Ce qui crée un sentiment de concurrence auprès des chefs d'établissements. Ceux-ci ont alors tendance à se concentrer uniquement sur les écoles de niche semblable (la plus similaire au niveau de l'offre scolaire, de la population accueillie ou la plus proche

géographiquement). Cette attitude renforce la ségrégation des publics scolaires entre les écoles (Felouzis, Maroy & van Zanten, 2013).

Afin de mieux comprendre le fonctionnement du marché et ses effets, des recherches ultérieures pourraient se consacrer d'une part à l'analyse des discours d'autres acteurs de la sphère scolaire (enseignants et personnel éducatif, élèves, parents...) et, d'autre part, à la comparaison entre espaces scolaires locaux. Ces derniers peuvent se caractériser par l'offre d'enseignement, le caractère plus ou moins urbain, le développement des possibilités de transport, les caractéristiques socio-économiques de la population, mais aussi, dans le cadre d'une comparaison entre systèmes éducatifs, par d'autres modalités de séparation entre les filières d'enseignement.

Références

- Ball S.-J., & Maroy C. (2008). School's Logics of Actions as Mediation and Compromise between Internal Dynamics and External Constraints and Pressures. *Compare: a journal of comparative and international education*, (39), 1, p. 99-112.
- Beckers, J. (2008). *Enseignants en Communauté française de Belgique mieux comprendre le système, ses institutions et ses politiques éducatives pour mieux situer son action*. Bruxelles. De Boeck.
- Bengtsson, M., & Kock, S. (1999). Cooperation and competition in relationships between competitors in business networks. *Journal of business & industrial marketing* (14), 3, 178-193. En ligne, <http://www.knf.pw.edu.pl/projekty/wirtschaftsphysik/sources/doc15.pdf>, consulté le 22 mai 2015.
- Cornet, J., & Dupriez, V. (2005). *La rénovation de l'école primaire. Comprendre les enjeux du changement pédagogique*. Bruxelles : De Boeck & Larcier s.a.
- Crahay, M. (2000). *L'école peut-elle être juste et efficace? De l'égalité des chances à l'égalité des acquis*. Brussels: De Boeck.
- Delvaux, B. (2005). Méthode de définition des espaces d'interdépendance entre les écoles. *Les Cahiers du Cerisis*, 24. En ligne, https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/cris/documents/cahier_24.pdf, consulté le 20 avril 2015.
- Delvaux, B., & Joseph, N. (2006). Hiérarchie scolaire et compétition entre écoles : le cas d'un espace local belge. *Revue française de pédagogie*, 156, 19-27.
- Delvaux, B., & Van Zanten, A. (2004). Les espaces locaux d'interdépendance entre établissements : une comparaison européenne. *Rapport de recherche Reguleducnetwork, Cerisis-UCL et OSC-Sciences-Po*. En ligne, <https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/cris/documents/WP6.pdf>, consulté le 10 avril 2015.
- Demeuse, M., & Friant, N. (2010). La ségrégation scolaire en Communauté française de Belgique. *Faculté de Psychologie et de Sciences de l'Éducation Université de Mons*. En ligne,

file:///C:/Users/M%C3%A9lanie/Downloads/International%20perspectives%20on%20counteri
ng%20school%20segregation_173-192.pdf.PDF, consulté le 7 avril 2015.

- Demeuse, M., & Lafontaine, D. (2005). L'orientation scolaire en Communauté française de Belgique. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 38, 35-51.
- Dubet, F & Duru-Bellat, M. (2004). Qu'est-ce qu'une école juste ?. *Revue Française de Pédagogie*, 1, 105-114. doi : 10.3406/rfp.2004.3099.
- Dumay, X., & Dupriez V. (2004). Effet établissement: effet de processus et/ou effet de composition. *Les cahiers de Recherche en Éducation et Formation*, 36, 2-23. En ligne, <https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/girsef/documents/036cahier.2.pdf>, consulté le 7 avril 2015.
- Dupriez, V., & Draelants, H. (2003). Classes homogènes versus classes hétérogènes: les apports de la recherche à l'analyse de la problématique. *Les Cahiers de Recherche du GIRSEF*, 24, 1-24. En ligne, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00603509/document>, consulté le 7 avril 2015.
- Dupriez, V., & Vandenberghe, V. (2004). L'école en Communauté française de Belgique : de quelle inégalité parlons-nous ?. *Girsef*, 27.
- Duru-Bellat, M., & Mingat, A. (1997). La constitution de classes de niveau dans les collèges: Les effets pervers d'une pratique à visée égalisatrice. *Revue Française de Sociologie*, 38, 759-789. En ligne, file:///C:/Users/M%C3%A9lanie/Downloads/article_rfsoc_0035-2969_1997_num_38_4_4667.pdf, consulté le 7 avril 2015.
- Felouzis, G. (2011). Les marchés scolaires et l'éducation comparée. *Éducation comparée Revue de recherche internationale et comparative en éducation*, 6, 7-28. En ligne, <http://www.i6doc.com/resources/titles/28001100983500/extras/85567-AFEC-Malet-Educ-comparee-6-INT-V4.pdf>, consulté le 20 mai 2015.
- Felouzis, G. (2014). *Les inégalités scolaires*. Paris : Que sais-je ?
- Felouzis, G., Maroy, C., & van Zanten, A. (2013). *Les marchés scolaires sociologie d'une politique publique d'éducation*. Éducation et société.
- Felouzis, G. & Perroton, J. (2007). Les « marchés scolaires » : une analyse en termes d'économie de la qualité. *Revue française de sociologie*, 48, 693-722.
- Ferrara, M., & Friant, N. (2014). Les représentations sociales des élèves du premier et du dernier degré de l'enseignement secondaire en Belgique francophone par rapport aux différentes filières. *L'orientation scolaire et professionnelle*, (43/4). <http://doi.org/10.4000/osp.4496>
- Joseph, M. (2004). Les pratiques internes des établissements, reflets de leur position dans la hiérarchie scolaire. *Colloque de Ceris-UCL*. En ligne, https://www.uclouvain.be/cps/ucl/doc/cris/documents/pratiques_internes.pdf, consulté le 6 avril 2015.
- Lafontaine, D., & Monseur, C. (2011). Quasi-marché, mécanisme de ségrégation sociale et académique Une approche comparative. *Éducation comparée Revue de recherche internationale et comparative en éducation*, 6, 69-90. En ligne http://www.academia.edu/4821959/Segregation_scolaire_effets_de_systeme_et_quasi-marche_scolaire_justifications_de_la_differenciation_par_les_acteurs_du_champ_scolaire, consulté le 21 mai 2015.

- Leyens, S., Serhadlioglu, E., & Willems, T. (2011). Comment concilier liberté de choix parental et mixité sociale? Analyse critique de la dernière politique publique régulant les inscriptions scolaires en Communauté française de Belgique sur base de l'approche par les capacités (Sen). *Faculté Universitaire Notre-Dame de la Paix Centre Interfaces*. En ligne, file:///C:/Users/M%C3%A9lanie/Downloads/e295-08%20(2).pdf, consulté le 20 mai 2015.
- Littré, F. (2010). De la cooptation à la concertation institutionnalisée. *La revue nouvelle*, 104-109.
- Maroy, C. (2006). Écoles, régulation et marché une comparaison de six espaces scolaires locaux en Europe. *Éducation & société*.
- Maroy, C. (2007). Les modes de régulation de l'école, une comparaison Européenne. *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, 46, 87-98.
- Maroy, C., & van Zanten, A. (2007). Régulation entre établissements scolaires dans six espaces locaux en Europe. *Sociologie du travail*, 49, 476-478. doi : 10.1016/j.socra.2007.09.002.
- Mons, N. (2007). *Les nouvelles politiques éducatives: La France fait-elle les bons choix?*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Monseur, C., & Crahay, M. (2008). Composition académique et sociale des établissements, efficacités et inégalités scolaires: une comparaison internationale. *Revue Française de Pédagogie*, 164, 55-65. En ligne, file:///C:/Users/M%C3%A9lanie/Downloads/rfp-2128-164-composition-academique-et-sociale-des-etablissements-efficacite-et-inegalites-scolaires-une-comparaison-internationale.pdf, consulté le 7 avril 2015.
- Thrupp, M. (1999). Schools making a difference: let's be realistic! In: Duru-Bellat, M. (2002). *Revue française de pédagogie*. Dispositifs, pratiques, interactions pédagogiques: approches sociologiques. pp. 173-175. En ligne, file:///C:/Users/M%C3%A9lanie/Downloads/article_rfp_0556-7807_2002_num_139_1_2890_t1_0173_0000_4.pdf, consulté le 7 avril 2015.
- Vandenberghe, V. (2001). Réguler l'enseignement en Belgique francophone ou comment encadrer notre « vieux » quasi-marché scolaire ?. *GIRSEF*. En ligne http://perso.uclouvain.be/vincent.vandenberghe/Papers/QM_regul.pdf, consulté le 22 mai 2015.
- van Zanten, A. (2004). Qualité et égalité : les chefs d'établissement et l'adaptation à l'environnement local. *La revue des échanges*. 22, 4-8.
- van Zanten, A. (2006). Les effets de la compétition sur les logiques d'action des établissements d'enseignement dans six contextes locaux européens. In. Audigier, M. Crahay & J. Dolz (Eds) *Curriculum, enseignement et pilotage*. (pp. 249-269) Bruxelles : De Boeck.
- Zachary, M-D., & Vandenberghe, V. (2002). L'école et son environnement pressions concurrentielles et stratégies de positionnement. In Maroy, C. (Eds) *Les établissements secondaires et leurs enseignants*. Bruxelles : De Boeck.